

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
COMMUNE DE BALAGUIER D'OLT

Procès-verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Yves VILLE.

Secrétaire de la séance : Johnny LEBERT

Présents : Yves VILLE, Hèllè LAROCHE, Catherine MILLECAMPS, Maryse FELGINES, Johnny LEBERT, Guillaume TEYSSÉDRE, Mélodie MEDAL, Élodie SALESSE

Représentés : Édouard RIGOLLE représenté par Guillaume TEYSSÉDRE, Arnaud MEUNIER représenté par Hèllè LAROCHE, Mathieu DUMAS représenté par Yves VILLE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Élections Sénatoriales: Désignation des délégués du Conseil Municipal
- Taxe d'aménagement: Vote du taux
- Travaux Zone Humide au Lieu-dit " La Planque "
- Participation de la commune à la cantine pour l'année scolaire 2026-2027
- Questions Diverses

➤ **Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.) (N° DE_27_2026)**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes MILLECAMPS Catherine et FELGINES Maryse ainsi que Mmes MEDAL Mélodie et SALESSE Elodie. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

M. VILLE Yves

le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

M. VILLE Yves 11 voix

VILLE Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

➤ **Élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.) (N° DE_28_2026)**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes MILLECAMPS Catherine et FELGINES Maryse ainsi que Mmes MEDAL Mélodie et SALESSE Elodie. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- MILLECAMPS Catherine
- RIGOLLE Édouard
- LAROCHE Héliè

le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au

vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- MILLECAMPS Catherine : 11 voix
- RIGOLLE Édouard : 11 voix
- LAROCHE Hèllè : 11 voix

Mme MILLECAMPS Catherine, M. RIGOLLE Édouard et Mme LAROCHE Hèllè ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu(es) en qualité de délégué(e) suppléant(e) pour les élections sénatoriales dans l'ordre suivant :

1. MILLECAMPS Catherine
2. RIGOLLE Édouard
3. LAROCHE Hèllè

➤ **Taxe d'aménagement (N° DE 29 2026)**

Pour rappel le code de l'urbanisme offre aux collectivités compétentes en matière de taxe d'aménagement, la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement ainsi que des exonérations facultatives concernant les nouvelles constructions, les agrandissements ou les rénovations.

La taxe d'aménagement comprend :

- une part communale, finançant les équipements publics communaux nécessités par l'urbanisation
- une part départementale finançant la protection , la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensible ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Pour 2026 le Conseil Départemental de l'Aveyron a fixé ce taux à 1.5%.

Vu la demande de la Communauté de Communes du Grand en date du 22 mai 2026, dans laquelle il nous est rappelé la possibilité pour les communes de délibérer sur la fiscalité de l'aménagement,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement à 2% ;
- de maintenir l'exonération en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les abris de jardin soumis à déclaration préalable (moins de 20m2).

La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans et reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

➤ **Participation de la commune à la cantine pour l'année scolaire 2026/2027 (N° DE 30 2026)**

Monsieur le Maire informe que le SIVU de l'École des Villages d'Olt souhaite connaître le montant de la participation affectée par la commune de Balaguier d'Olt aux frais de la cantine scolaire pour la rentrée 2026-2027.

Après avoir délibéré sur le fonctionnement et l'investissement concernant l'école des Villages d'Olt à Ambeyrac, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire sa participation à hauteur de 1.40€ relative aux frais de la cantine scolaire, par repas et pour chaque enfant, pour l'année scolaire 2026-2027.

Cette participation s'applique uniquement pour les enfants de la commune scolarisés à l'École des Villages d'Olt à Ambeyrac.

➤ **Travaux zone humide au lieu-dit la "Planque"**

M. Le Maire informe les élus concernant le début des travaux de la zone humide.

L'entreprise intervient le lundi 08 juin 2026 pour la pose des poteaux, platelage, ponton et garde-corps.

Une réunion de démarrage de travaux aura lieu le mardi 09 juin 2026 à 14h00 sur le site.

Tous les élus disponibles sont invités.

➤ **Questions diverses**

Après discussions, les élus décident la date du lundi 22 juin 2026 de 16h00 à 20h00 pour une soirée de débroussaillage des chemins ruraux.

A l'issue de ces travaux un repas grillades sera prévu à la salle des fêtes.

Confirmer à Yves votre présence avant le 18 juin 2026.

La séance est levée à 20h30

Yves VILLE
Maire

Johnny LEBERT
Secrétaire de séance